

DÉLIBÉRATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 17 Décembre 2024

> *Pôle de Buchy* > Siège social
252, route de Rouen, 76750 BUCHY

Nombre de Conseillers : **25**

En exercice : **25**

Présents : **17**

Pouvoirs : **2**

Absents : **10**

Nombre de votants : **19**

Numéro
B2024-12-17-120

Point de l'ordre du jour
13

Objet
**Bâtiment – Demande de
subvention 2024 au
Département de Seine
Maritime**

Date de convocation
09 décembre 2024

Affichage de la convocation
09 décembre 2024

Rapporteur
Madame FOURNEAUX

L'an deux mil vingt-quatre, le 17 décembre à 17h00, se sont réunis à la Maison des Associations de Ry, sous la présidence de Monsieur Éric HERBET, Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires.

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, **Monsieur Patrice BONHOMME** est nommé secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Membres présents :

Mme FOURNEAUX Béatrice, M. BOUTET Jean-Jacques, M. PICARD Philippe, Mme DURAMÉ Delphine, M. GUTIERREZ Denis, M. ALIX Dominique, M. CAJOT Norbert, M. LEGER Bruno, M. BRUNET Bernard, M. GOSSE Emmanuel, M. POISSANT Christian, M. BONHOMME Patrice, M. LESELLIER Paul, M. AGUADO Anthony, M. HERBET Éric, M. CARPENTIER Jean-Pierre, M. DELNOTT François

Membres excusés et représentés par pouvoir :

Mme THIERRY Nathalie a donné pouvoir à Mme FOURNEAUX Béatrice
M. MOLMY Georges a donné pouvoir à M. LEGER Bruno

Membre absents excusés :

M. VALLEE Serge, M. NAVE Alain, M. VINCENT Philippe, M. LEMETAIS Dany, M. OCTAU Nicolas, M. SAGOT Pascal

Monsieur le Président cède la parole à Madame Beatrice FOURNEAUX Vice-Présidente en charge du patrimoine, qui présente aux membres du Bureau Communautaire l'estimation du programme des travaux concernant l'aménagement et l'extension des futurs locaux administratifs du pôle de Montville.

Montant estimatif de l'opération :

| | |
|---|-------------------|
| Acquisitions foncières (bâti et non bâti) : | 441 471.64 € HT |
| Etudes et analyses préalables techniques : | 30 796.71 € HT |
| Honoraires Maitrise d'œuvre : | 141 041.00 € HT |
| Travaux extension et réhabilitation : | 1 186 401,00 € HT |

Soit une estimation globale de 1 799 710.35 € HT

Vu :

- ✓ L'arrêté préfectoral en date du 16 décembre 2016, portant création de la Communauté de Communes Inter Caux Vexin ;
- ✓ L'arrêté préfectoral en date du 8 mars 2019 et son annexe modifiant les statuts de la Communauté de Communes Inter Caux Vexin ;
- ✓ La délibération 2020-09-14-053 relative aux délégations du Conseil Communautaire au Bureau Communautaire, en date du 14 septembre 2020 ;
- ✓ La délibération 2022-05-30-033 du Conseil Communautaire en date du 30 mai 2022 relatif à l'acquisition de locaux pour le futur pôle communautaire de Montville ;
- ✓ La délibération B2023-05-30-054 du Bureau Communautaire en date du 30 mai 2023 relatif à l'acquisition d'une parcelle pour le futur pôle communautaire de Montville ;

Considérant :

- ✓ L'aménagement et l'extension des futurs locaux administratifs du pôle de Montville et l'amélioration des conditions de travail des agents ;
- ✓ La possibilité de solliciter une subvention auprès du Département de Seine Maritime pour la réhabilitation et l'extension du bâtiment administratif ;
- ✓ Éligible également les dépenses connexes indispensables à la mise en œuvre du projet (expertise, maîtrise d'œuvre,) ;
- ✓ Éligible l'acquisition foncière sur le terrain non bâti ;
- ✓ Les dépenses subventionnables plafonnées à 600 000 € HT ;
- ✓ Un taux de base unique à 30% pour les principaux dispositifs ;
- ✓ Une bonification de 40% sur les 30% de base dans le cadre de projet permettant une réduction de 30% des consommations énergies ;

Délibération

Après en avoir débattu, le Bureau Communautaire, à l'unanimité, décide :


- D'adopter le projet qui lui est présenté ;
- D'autoriser le Président à solliciter l'aide du Département de Seine Maritime pour l'année 2024 ;
- D'arrêter le plan de financement prévisionnel éligible suivant :

| FINANCEMENT | MONTANT DEPENSES ELIGIBLES (€ HT) | TAUX SOLLICITE | MONTANT DE SUBVENTION SOLLICITE |
|---|---|-------------------|---------------------------------------|
| CD76 (<i>Dépenses subventionnées plafonnées à 600 000 HT</i>) <i>Acquisition/ Etudes/ Travaux 30 % Bonification Réhabilitation (40 % de 30%)</i> | 1 425 731, 12 € | 30 % | 180 000,00 € |
| | | 40 % | 72 000,00 € |
| DETR (<i>Plafond subvention 500 000 €</i>) | 1 799 710, 35 € | 30 % | 500 000,00 € |
| DSIL | 1 799 710, 35 € | 35 % | 629 898,62 € |
| Fonds vert | 205 100,00 € | 25 % | 51 275,00 € |
| Total des aides publiques | | | 1 433 173,72 € |
| Total des aides publiques | 1 433 173,72 € | | |
| Autofinancement | 366 536,73 € | | |
| Total HT prévisionnel | 1 799 710,35 € | | |

- De prévoir l'inscription au BP 2025 des dépenses et recettes correspondantes ;
- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer l'ensemble des actes et conventions en découlant.

| | |
|---|-----------|
| Type de scrutin | Ordinaire |
| Nombre de votants | 19 |
| Suffrages exprimés | 19 |
| Abstention – Refus de prendre part au vote, ... | 0 |
| Majorité Absolue | 10 |
| Votes pour | 19 |
| Votes contre | 0 |

Pour ampliation conforme,
Le Président de la Communauté,



Eric HERBET



Le Secrétaire de séance



Patrice BONHOMME

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, 53 Avenue Gustave Flaubert, 76000 Rouen, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et/ou sa notification. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi via l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Accusé de réception en préfecture
076-200070449-20241217-B2024-12-17-120-DE
Date de télétransmission : 23/12/2024
Date de réception préfecture : 23/12/2024